Les Infos du Mois

Numéro 82 – Juin 2015

L'événement du mois

Un programme de formation en béton !

Diriger, animer, et assumer les responsabilités d'une association et de ses activités requiert des savoirs de plus en plus importants et précis.

En outre, souvent confrontés à l'idée qu'ils ne sont pas « professionnels » car bénévoles, nos responsables associatifs recèlent de compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) à explorer, à faire émerger, à développer ou à construire.

Forte de ce constat, la Fédération Départementale a concocté un programme de formation pour vous, bénévoles des associations Familles Rurales, mettant à votre disposition des moyens et des outils pour vous former, et ainsi mieux appréhender vos missions au sein de votre association, voire dans d'autres engagements. Vous trouverez ci-joint ledit programme !

À travers ce plan de formation, la Fédération met un point d'honneur à encourager et accompagner l'engagement bénévole ; offrir des lieux d'échanges et de rencontres dans un esprit de découverte et convivial ; soutenir et développer le tissu associatif rural dans l'Indre.

Alors, vous êtes engagés, vous êtes bénévole et responsable d'un service, d'une activité… Vous apportez votre énergie, la Fédération vous apporte un soutien par la formation.

FAMILLES RURALES
Fédération Départementale de l'Indre

Familles rurales
Vivre mieux !
Indre

SOMMAIRE

VIE ASSOCIATIVE 3
Assemblées générales extraordinaires : à votre tour ! 3
Agenda « Près de Chez Vous » 3
Cartes d'adhésion 2015 - erratum 3
Mode d'emploi de l'assemblée générale de l'UDAF : erratum 3

ENFANCE 4
Un jury BAFA en juin pour être diplôme cet été 4
Déclarations Accueils de Loisirs Eté : pensez à vos fiches complémentaires… 4
Déclarations Accueils de Loisirs 2015-2016 : et oui déjà ! 5
Rappel : v'là l'animation itinérante de l'été 6

JEUNESSE 7
On parle des jeunes de l'Indre sur le blog de la Fédération Nationale 7
Du nouveau à la Fédération Régionale 7
Jobaviz : job étudiant, job d'été ou job saisonnier 7

PREVENTION-ÉDUCATION 9
L'agenda de juin 9
Grand nettoyage de printemps dans les associations ! 9
Concours national de la Semaine bleue 2015 10

SERVICE A LA PERSONNE 11
L'organisation des congés payés 11
Note de service à l'attention des Aides à Domicile 11

DEFENSE DES CONSOMMATEURS ET REPRESENTATION DES FAMILLES . 12
Familles Rurales informe et défend les consommateurs 12
Familles Rurales Indre recherche bénévoles conso 12
Communiqué de presse de la Fédération Nationale 13

FORMATION 14
Le programme de juin 14

VIE DE LA FEDERATION 15
Personnel de la Fédération 15
Changement de téléphone au service Animation ! 15

TIENS, DES IDEES D'ANIMATION ! 16
De l'attelage avec Les écuries de la Lioterie 16
Zen soyons Zen ! 16
Stage d'improvisation théâtrale 16

AGENDA 17

VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES : A VOTRE TOUR !

Comme vous le savez déjà, les associations locales sont invitées depuis l'an dernier à voter les nouveaux statuts. Ils répondent aux transformations des conditions de vie des familles et des évolutions souhaitées en matière de vie associative. 40 associations ont procédé ou vont procéder aux changements de leurs statuts. C'est maintenant à votre tour !

Vous avez besoin d'aide ? Contactez votre chargée de missions qui, à l'occasion d'un Conseil d'Administration, vous accompagnera dans cette démarche.

AGENDA « PRES DE CHEZ VOUS »

Nous préparons activement le « Près de Chez Vous » qui paraîtra en SEPTEMBRE-OCTOBRE 2015.

Pour faire paraître vos événements dans ce prochain numéro, nous avons besoin de connaître vos dates de manifestations qui se dérouleront en **OCTOBRE et NOVEMBRE 2015**.

Envoyez-nous vos informations **avant le 13 juillet 2015,** en mentionnant très succinctement : l'objet, la date, l'heure, le lieu, et le contact, à l'adresse suivante, amandine.divois@famillesrurales.org.

CARTES D'ADHESION 2015 - ERRATUM

→ ***Oups, une erreur s'est glissée dans la page 4 des « Infos du Mois » de mai 2015.***

Il fallait lire : **« La somme à retourner à la Fédération avec le volet *Fédération* est de 17.70 €** (et non 17€) par carte d'adhésion. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour cette étourderie.

De plus, nous profitons de cet erratum pour vous rappeler qu'il est important de bien remplir les cartes d'adhésion, notamment la partie « situation de famille ». Pourquoi ? Parce qu'en 2015, l'UDAF de l'Indre versera une subvention aux associations locales Familles Rurales. Cette subvention sera calculée en fonction des déclarations faites sur le nombre et la composition des familles adhérentes.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service COMPTABILITÉ de la Fédération Départementale au 02 54 08 71 79.

MODE D'EMPLOI DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UDAF : ERRATUM

→ ***Oups, encore une erreur qui s'est glissée dans la page 5 des « Infos du Mois » de mai 2015.***

Il fallait lire : « Vous allez recevoir (ou avez reçu) un arrêté s'intitulant **« Liste des adhérents arrêtée le 31 décembre 2014 pour l'année de vote 2015 (et non 2014) »** en double exemplaire précisant le nombre de suffrages de votre association.

ENFANCE

UN JURY BAFA EN JUIN POUR ETRE DIPLOME CET ETE

Nous vous informons que le prochain jury BAFA se tiendra le **23 juin 2015.**

Si vous engagez de nouveaux diplômés cet été, pensez à bien vérifier qu'ils sont passés en jury ! Le fait d'avoir suivi les trois stages ne suffit pas à les diplômer, il s'agit bien de passer en jury.

Un dossier complet par stagiaire doit être envoyé à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Cité Administrative - CS 30613 - 36020 CHÂTEAUROUX Cedex.

Pour plus de renseignement vous pouvez contacter directement les services de la DDCSPP au 02 54 53 82 11

DÉCLARATIONS ACCUEILS DE LOISIRS ETE : PENSEZ A VOS FICHES COMPLEMENTAIRES…

L'ouverture des Accueils de Loisirs approche à grands pas !

Avez-vous pensé à **remplir la fiche complémentaire par Internet, au moins 8 jours avant l'ouverture.** Non ? Faites-le sans tarder, reprenant la procédure TAM (http://extanet.jeunesse-sports.gouv.fr/tam) et en suivant les indications :

- code organisateur (036ORG00…)
- puis identifiant (admin)
- puis code (fr36),
- cliquez ensuite sur « déclaration » et le numéro de déclaration de l'accueil puis cliquez sur votre fiche complémentaire et complétez les données. N'oubliez pas de valider.

Pour l'élaboration des fiches de paie, nous attendons vos fiches signalétiques et fiches mensuelles concernant vos salariés de l'été dûment complétées pour DEBUT JUILLET.

PENSEZ AUSSI À AVANCER ENVIRON 80% DU SALAIRE DES ANIMATEURS AVANT RÉCEPTION DES FICHES DE PAIE.

DECLARATIONS ACCUEILS DE LOISIRS 2015-2016 : ET OUI DEJA !

La rentrée des classes étant le 1er septembre, **il est déjà grand temps** de **penser à déclarer vos Accueils de Loisirs permanents 2015-2016**. Nous vous conseillons d'en profiter pour déclarer toutes vos périodes d'accueils : Périscolaire, Mercredis, Petites Vacances et Été.

- **Les Accueils de Loisirs Périscolaires sont dorénavant déclarables à l'aide de la fiche unique de déclaration, au minimum 8 jours avant le premier jour d'accueil.**

  <u>Nous vous conseillons de déclarer vos accueils avant le 15 août</u> afin que les services de la Fédération puissent effectuer les saisies de contrôle.

  Vous n'aurez plus besoin d'effectuer une déclaration initiale et une fiche complémentaire, les deux étant regroupées sur la fiche unique de déclaration.

- **Les mercredis après-midi sont maintenant des accueils périscolaires** : vous devez donc les déclarer pour la rentrée 2015-2016 de la même manière que le Périscolaire et sur la même fiche. ***Vous pourrez donc adopter les mêmes quotas d'encadrement qu'en Périscolaire***. Les documents et procédures CAF ne changeront pas avant le 1er janvier 2016.

Cela ne modifie en rien la possibilité d'avoir deux gestionnaires différents sur les temps périscolaires comme cela se pratique déjà sur certaines communes :

- *1 déclaration périscolaire hors mercredi après-midi (par la commune par exemple)*
- *1 déclaration périscolaire pour les mercredis après-midi (par l'association par exemple).*

- **Déclaration des TAP :** le logiciel d'application des déclarations ne permet pas une déclaration en tant que telle des TAP (Temps d'activités périscolaire). Pour les associations gestionnaires à la fois des TAP et du périscolaire, la consigne de la DDCSPP jusqu'à nouvel ordre est la suivante :

  - ***Déclarer via TAM sur la ligne « périscolaire » le nombre d'enfants maximum accueillis par les TAP.***
  - ***Préciser en « observation » le nombre d'enfants réellement accueillis en périscolaire*.**

Sont aussi obligatoires et à transmettre à la Fédération Départementale qui fera parvenir à la DDSCPP :

- **Le Projet Éducatif de l'association.**
- **Les pièces justificatives pour les locaux ainsi que pour la restauration collective.**

<u>ATTENTION</u> : vous devez faire des déclarations différentes si le local n'est pas le même pour toutes les périodes d'ouverture. Vos locaux doivent être habilités par une Commission de Sécurité de moins de 5 ans.

RAPPEL : V'LA L'ANIMATION ITINERANTE DE L'ETE

Souhaitant varier les propositions, nous vous rappelons que cette année le choix d'une initiation à une discipline sportive est venue naturellement, l'an passé ayant été consacré aux arts littéraires et au théâtre.

Cette année : place à la CAPOEIRA ! Olé !

La Capoeira est un art de la culture brésilienne mêlant à la fois danse et art de combat. Son origine ? La lutte des esclaves contre leur maîtres. Jeu, lutte, danse, art, sport, musique, la capoeira mêle toutes ces disciplines.

Son enseignement se développe surtout dans les zones urbaines, il est encore aujourd'hui difficile pour les jeunes ruraux de pouvoir y accéder.

Avec Familles Rurales, c'est possible !

L'Accueil de Loisirs devra prendre contact avec l'intervenant afin de définir le programme de la journée.

❖ ***Plusieurs propositions peuvent être envisagées :***

- Un groupe de 10 à 20 jeunes sur une journée complète, de **8 à 12 ans.**
- Deux groupes de 10 à 20 enfants à tour de rôle : **5-7 ans et 8-12 ans.**

❖ ***Au programme :***

- Apprentissage des positions de base de la capoeira
- Apprentissage des chants de la capoeira et initiation aux instruments : pendeiro, atabaque, agogo…
- La séance se termine par la « roda » ou les participants « jouent » et essayent de mettre en pratique les mouvements.

❖ ***Intervenant :***

- L'intervenant, **Reinaldo SANTOS SILVA** est brésilien. Il a débuté la capoeira à l'adolescence, il est arrivé en France en 2003, il est aujourd'hui au plus haut grade de la capoeira « Mestre ».

LA PARTICIPATION DEMANDÉE POUR LA JOURNÉE **N'EXCÈDERA PAS 150 €** !

Coupon d'inscription à l'animation itinérante : « Capoeira »
à retourner avant le 15 juin 2015 à Jennifer BABAUD

L'association de ……..….. souhaite faire intervenir Reinaldo SANTOS SILVA durant les vacances estivales, dans le cadre de son Accueil de Loisirs.

Dates souhaitées : 1er choix : le……..…… / 2ème choix : le ……..…….

☐ Un groupe de 10 à 20 jeunes sur une journée complète, de **8 à 12 ans**
☐ Deux groupes de 10 à 20 enfants à tour de rôle : **5-7 ans et 8-12 ans**

Personne de l'association à contacter :

M./Mme ……..... ☏……..……

JEUNESSE

ON PARLE DES JEUNES DE L'INDRE SUR LE BLOG DE LA FEDERATION NATIONALE

Voici l'article que vous pourrez découvrir sur le site « Jeunes : Action ! » de la Fédération Nationale, en vous connectant vous pourrez aussi y découvrir des photos de nos réunions !

« **Comment c'est une réunion jeunesse à Familles Rurales ?** ***http://www.jeunesaction-lesite.fr/***

En gros, ce n'est pas très différent d'une réunion normale, sauf que ceux qui prennent les décisions, ce sont les jeunes. Dans l'Indre, le tout récent groupe de jeunes Familles Rurales s'est réuni pour la deuxième fois et, ce qu'on peut dire, c'est que le rassemblement prévu pour cet été est entre de bonnes mains.

Peteca, ultimate ou babyfoot ? Effectivement, le rendez-vous était tourné vers les activités sportives proposées au rassemblement jeunesse du 29 et 30 juillet. Trop dur… On y a parlé de choses concrètes, des envies de chacun et puis comme le dit si bien Shelsy, une des jeunes du groupe qui découvre les réunions : « quand on est plusieurs ça motive et c'est beaucoup mieux d'être ensemble ».

Etape 2 : partager les rôles. Mais ne vous fiez pas aux apparences, tout ça est très bien organisé et demande tout de même d'investir du temps. A la première réunion, la mayonnaise avait bien pris entre toutes (on attend toujours des garçons…). A la deuxième rencontre, on parle budget, communication et partage des rôles. Ainsi, Albane s'occupera des affiches, Audrey creusera l'idée de l'animation zumba, Mathilde s'occupera des repas… Et tout le monde doit être en mesure répondre aux informations si on les questionne. Bref, pas de temps à perdre. Celui qu'on gagne aujourd'hui ne sera pas perdu demain !

L'objectif : voir plus grand ! Eh oui c'est bien connu, plus on est, plus ça fourmille d'idées. La fédération Familles Rurales de l'Indre se lance ainsi dans l'aventure en espérant bien que le rassemblement prévu cet été motive le plus de jeunes possibles à s'engager dans la vie de leur commune et de leur département. La dynamique est bien lancée, reste à la continuer sans relâche jusqu'au 29/30 juillet pour cette première étape ! ».

Vous avez des jeunes dans votre entourage ? Invitez-les à se rapprocher d'une association locale pour participer à FestiJeunes !

DU NOUVEAU A LA FEDERATION REGIONALE

Nous vous informons du lancement d'une nouvelle rubrique sur le site Internet régional, en plus de la page Facebook. Vous pouvez transmettre des offres d'emploi ou des recherches de candidats pour des postes occasionnels ou permanents afin que la Fédération Régionale les mette en ligne sur son site. Vous pouvez envoyer vos informations à l'adresse suivante : camille.rousseau@famillesrurales.org

Les candidats peuvent soit directement vous écrire, soit envoyer une candidature avec lettre de motivation et CV à la Fédération Régionale qui vous les transmettra.

JOBAVIZ : JOB ETUDIANT, JOB D'ETE OU JOB SAISONNIER

JOBAVIZ

Vous voulez recruter ? jobaviz.fr est un site qui permet aux employeurs de déposer leurs annonces gratuitement sur internet pour que les étudiants y aient libre accès. Vous pouvez déposer votre descriptif de poste et le profil recherché sur le site, votre annonce sera visible et disponible pour les étudiants de votre secteur.

Festijeunes

29 & 30 Juillet 2015

À Luant

Envie de jouer, s'amuser, faire la fête entre amis

Inscription avant

le 30 juin, via une association Familles Rurales.

Si tu es intéressé, contacte sur ton secteur :

Tarif : 15€ pour les deux jours.

Activités : Art, Sport, Music

Soirée : scène ouverte, DJ…

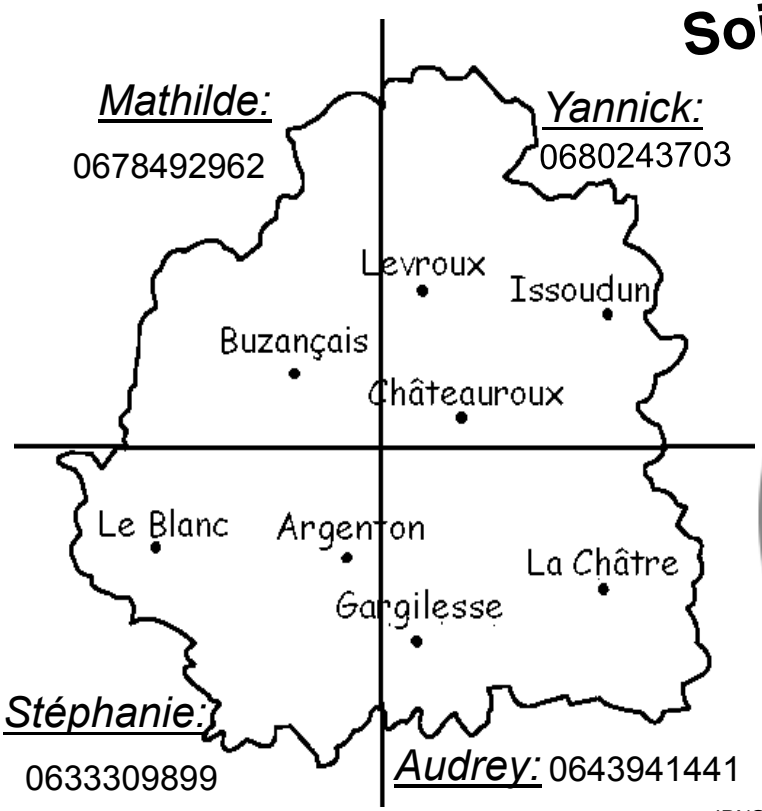

Mathilde: 0678492962

Yannick: 0680243703

Stéphanie: 0633309899

Audrey: 0643941441

JEUNES: ACTION!

FAMILLES RURALES JEUNES
Indre

IPNS

PREVENTION-ÉDUCATION

L'AGENDA DE JUIN

❖ *5 ateliers Cuisine & Santé – 14h*

Mardi 2 juin **CHAILLAC**	*Asperges gratinées au mascarpone et saumon fumé* *Petits moelleux poires/carambars*
Vendredi 5 juin à **AZAY-LE-FERRON**	*Quiche automnale au thon* *Tarte aux fraises revisitée*
Lundi 8 juin à **NEUVY PAILLOUX**	*Poulet coco/ananas* *Rhubarbe pochée et sa sauce vanillée*
Vendredi 12 juin à **POULAINES**	*Gratin du soleil (tomate, fenouil, tapenade…)* *Rhubarbe pochée et sa sauce vanillée*
Lundi 15 juin à **VOUILLON**	*Gratin du soleil (tomate, fenouil, tapenade…)* *Rhubarbe pochée et sa sauce vanillée*

❖ *1 atelier Santé*

Mardi 9 juin à **CLION sur INDRE** *Thème et horaire à définir*

GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS DANS LES ASSOCIATIONS !

Pour la 2ème consécutive, la Fédération a accueilli Laëtitia ROYANT, auteure du livre « Je fabrique mes produits ménagers ». Elle a animé des ateliers de fabrication de produits naturels aux 4 coins du département du 30 mars au 3 avril.

Comment entretenir sa maison et prendre soin de soi sans s'empoisonner, ni polluer la planète et tout en faisant des économies ? Ce sont les questions que ce sont posées les 5 associations locales qui ont reçu les ateliers : plus de 70 participants ont répondu présents ! Des journées bien remplies, en plusieurs temps : une information pour mieux comprendre les enjeux de l'utilisation de produits naturels réalisés soi-même, pour notre santé, notre environnement et notre budget ; des ateliers pratiques qui ont permis à chaque participant de repartir avec une panoplie variée de produits et de cosmétiques.

Enfants, mères de familles, et retraités ont concocté : lessive, produit nettoyant, produit désinfectant, encaustique à l'ancienne, mais aussi crème de jour, lotion nettoyante, baume à lèvres. Très faciles à réaliser à partir d'ingrédients naturels, ces produits remplaceront l'arsenal de produits chimiques, parfois toxiques qui se sont introduits dans nos maisons.

Prochaine étape : permettre à des participants volontaires d'aller retransmettre ce qu'ils ont appris dans des associations voisines, pour le plaisir de partager, d'échanger et de mutualiser les moyens. C'est ça Familles Rurales !

Une recette simple, extraite du livre « Je fabrique mes produits ménagers » aux éditions Terre vivante.

***Lessive Express** (pour 1 litre) : 30 g de savon de Marseille « vrai » râpé + 5 gouttes d'huile essentielle de Lavandin. Diluer avec un peu d'eau bouillante puis ajouter l'eau froide et mélanger. Laisser 1 nuit pour obtenir une consistance « gel ». Utiliser dans votre machine à laver (1 verre par lavage).*

CONCOURS NATIONAL DE LA SEMAINE BLEUE 2015

La Semaine Bleue…, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire.

A l'occasion de la Semaine Bleue, un concours récompensera les meilleurs projets organisés à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune, d'un établissement.

Le concours

À l'occasion de la Semaine Bleue qui se déroulera du 12 au 18 octobre 2015, un concours récompensera les meilleurs projets sur le thème « À tout âge : créatif et citoyen ».

Les projets candidats

Ils mettront en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les associations… Le caractère novateur des projets est également un critère de sélection.

Les prix

6 prix seront décernés dans le cadre de ce concours de 4 000 € à 2 500 €.

Calendrier

Date limite de dépôt à la Fédération, le 31 juillet 2015.

Participation au concours

La Fédération Départementale vous propose de vous accompagner à la fois dans le dépôt du dossier et à la fois, dans le montage de votre projet d'action, dans votre association.

Contact

Pôle Prévention – Martine RAVEAU – 02 54 08 71 71 – martine.raveau@famillesrurales.org

SERVICE A LA PERSONNE

L'ORGANISATION DES CONGES PAYES

Un salarié bénéficie d'un congé payé annuel de 2,5 jours par mois de travail accompli entre le 1er juin et le 31 mai de chaque année. Le salarié à temps partiel a les mêmes droits que les autres salariés, au prorata des heures effectuées. À défaut de période stipulée par l'employeur, la loi fixe la période de prise des congés payés comprise du 1er mai et le 31 octobre.

Contrairement à une idée largement répandue, c'est l'employeur qui maîtrise l'organisation des congés payés. Le salarié n'a aucun moyen d'imposer ses dates. **Petit rappel en matière de congés payés à Familles Rurales : le salarié remplit une demande de congés ; le président de l'association examine l'ensemble des demandes et statue en fonction des impératifs de service mais aussi en veillant aux intérêts de chacun.**

Toutefois, l'employeur ne peut imposer à un salarié de prendre ses congés, à l'exception de la 5ème semaine en dehors de la période légale de prise des congés. Ainsi, les salariés ont droit, entre le 1er mai et le 31 octobre, à un congé continu dit congé principal. Ce congé principal a une durée minimale de 12 jours ouvrables (soit 2 semaines) et une durée maximale de 24 jours ouvrables (soit 4 semaines).

Lorsque ce congé principal n'est pas pris de manière continue, on considère alors qu'il y a fractionnement. Si ce fractionnement entraîne la prise de congés en dehors de la période des congés payés, les salariés ont droit, en principe, à des jours supplémentaires. La 5ème semaine de congés peut être prise à tout moment dans l'année, mais elle ne doit jamais être accolée au congé principal de 24 jours. La 5ème semaine de congé n'est pas soumise aux règles du fractionnement, elle ne donne jamais lieu à des jours supplémentaires même si elle est prise en dehors de la période des congés payés. Une fois choisies, et à défaut d'accord du salarié, l'employeur ne peut pas modifier les dates de départ moins d'un mois sauf circonstances exceptionnelles (nécessité de continuité de service). En principe, les congés qui n'ont pas été pris à la date limite de la période de référence (soit au 31 mai) sont perdus pour le salarié, sauf à prouver que l'employeur a fait obstacle à la prise de ces congés.

Il existe toutefois plusieurs hypothèses qui autorisent un report des congés payés :

- → en cas de congé maternité ou d'adoption ;
- → en cas de maladie, accident du travail ou maladie professionnelle avant le départ en congés. En revanche, la maladie du salarié pendant ses congés n'interrompt pas les congés payés et ne permet jamais de reporter la date de retour dans l'entreprise

Vous trouverez ci-après, une note de service qui a été récemment distribuée à chaque aide à domicile.

NOTE DE SERVICE A L'ATTENTION DES AIDES A DOMICILE

Comme évoqué ci-dessus, un salarié bénéficie d'un congé payé annuel de 2,5 jours par mois de travail accompli entre le 1er juin et le 31 mai de chaque année. Au total sur l'année, ce sont donc 30 jours ouvrables, soit 5 semaines (6 jours par semaine) de congés à prendre.

Les jours de congés payés non pris au 31 mai ne seront pas reportés (sauf les cas de report prévus dans la loi : maternité, maladie, congés parentaux….). Il s'agit donc de donner quelques préconisations en matière de prise de congés sur l'ensemble de la période de référence du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. Ainsi, chaque aide à domicile veillera à poser :

- 3 semaines minimum prises au 31 octobre dont 2 consécutives
- 4 semaines minimum prises au 28 février
- Et pour finir 5 semaines prises au 31 mai

D'avance, merci pour votre compréhension !

DEFENSE DES CONSOMMATEURS ET REPRESENTATION DES FAMILLES

FAMILLES RURALES INFORME ET DÉFEND LES CONSOMMATEURS

Pour une INFORMATION
sur les droits et les procédures…,
Pour une AIDE au traitement des litiges…

Familles Rurales est à votre écoute,
le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17H30
et le vendredi de 9H à 12H30

Allo'Conso Région Centre répond à vos appels au 02 38 81 27 37
ou à vos mails conso.centre@famillesrurales.org

FAMILLES RURALES INDRE RECHERCHE BÉNÉVOLES CONSO

Le Mouvement Familles Rurales est agréé association de consommateurs. La Fédération Départementale prévoit la mise en place d'un service « Défense du Consommateur » à partir de janvier 2016. Nous vous proposons donc de devenir « bénévole conso » et d'animer des permanences. En renvoyant le bulletin d'inscription ci-dessous, la Fédération Départementale prendra rendez-vous avec vous pour vous présenter en détail le projet, répondre à toutes vos questions et vous invitera ensuite à une réunion d'information.

L'organisation ? Plusieurs permanences mensuelles, une équipe de bénévoles formés, mise à disposition d'un bureau, ordinateur, téléphone… ; des journées de formation à thèmes proposées pour les bénévoles ; le soutien technique de la juriste de la Fédération Régionale Familles Rurales

Contact : Martine RAVEAU - 02 54 08 71 71 - martine.raveau@famillesrurales.org

---✂----------

BENEVOLE CONSO

BULLETIN à retourner à la Fédération Départementale – Pôle Prévention
148 rue Marcel Lemoine – 36003 CHATEAUROUX Cedex

Je suis intéressé(e) pour éventuellement devenir Bénévole Conso

NOM - Prénom		téléphone	
Adresse			
Code postal		VILLE	
Situation professionnelle	❑ Salarié ❑ Demandeur d'emploi	❑ Retraité ❑ Autre : ……	

Fait à …… le …… Signature,

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FEDERATION NATIONALE

► Première action de groupe dans le secteur des télécoms ! (12/05/15)

Familles Rurales lance la première action de groupe à l'encontre d'un opérateur téléphonique : SFR.

Les faits remontent, fin 2013, lors de la commercialisation des offres mobiles 4G. Familles Rurales avait mis en garde les opérateurs sur leur communication (publicité, site internet, brochure commerciale...) qui laissait à penser au consommateur que l'offre 4G était accessible sur une large partie du territoire, plus étendue que la réalité.

Contrairement à d'autres opérateurs, SFR n'a pas souhaité faire évoluer ses pratiques. Familles Rurales l'a donc mis en demeure avant de le traduire en justice. L'affaire est pendante devant les tribunaux.

A l'époque l'action de groupe n'existait pas. Aujourd'hui, au-delà de poursuivre son action visant la condamnation du préjudice qu'il estime avoir été porté à « l'intérêt collectif », Familles Rurales entend permettre aux abonnés SFR d'obtenir la réparation des préjudices économiques nés des pratiques commerciales que l'association estime illicites.

Pour Familles Rurales les consommateurs n'ont pas bénéficié d'une information fiable (Cf. étude ARCEP publiée le 10 juillet dernier). De nombreux clients ont ainsi pu souscrire une offre 4G alors que SFR savait cette technologie non disponible sur leur territoire.
Au-delà de la différence de prix entre un forfait 3G et un autre 4G, Familles Rurales souhaite que les consommateurs qui ont dû s'équiper d'un terminal 4G (les plus chers du marché) puissent être remboursés.

Compte tenu de ce qui précède, Familles Rurales demandera au Tribunal que tout abonné ayant souscrit une offre présentée comme permettant d'accéder à la technologie 4G alors qu'en réalité la technologie n'était pas accessible puisse être dédommagé.

Ce dossier illustre l'importance d'une telle procédure, car en plus de la demande au juge de la condamnation d'une pratique, Familles Rurales souhaite que les premières victimes, les consommateurs, soient indemnisées, tel est l'objectif de l'action de groupe « à la française ».

FORMATION

LE PROGRAMME DE JUIN

Animer des après-midi « Jeux de Mémoire »

Pour qui ? Pour les responsables bénévoles des Associations Familles Rurales

Quand ? Le jeudi 18 juin 2015

OBJECTIFS :

- Comprendre le fonctionnement de la mémoire.
- Animer des activités ludiques pour stimuler la mémoire.
- Utiliser des outils et des ressources documentaires.
- Créer et faire vivre un lien entre les associations organisatrices d'animations mémoire.

PROGRAMME :

9h Accueil – café
9h15 Présentation des objectifs et du déroulement de la journée
9h30 Animations-Jeux assurés par les Associations locales
10h30 Information sur le fonctionnement de la Mémoire :
Docteur DUFRESNE et Valérie BOULGON, psychologue du Réseau Etre Indre

12h15 Repas pris en commun

14 h Suite des animations-jeux assurés par les Associations locales
15 h Présentation de jeux disponibles à la Fédération
16 h Bilan de la journée

Chaque Association présentera une animation/une activité/un jeu de son choix, au groupe.

Bulletin d'inscription à la journée de formation « Jeux de Mémoire »
à retourner à la Fédération Départementale 148 Avenue Marcel Lemoine – 36003 CHÂTEAUROUX)
au plus tard avant le 10 juin,

FAMILLES RURALES, Association de ……..

NOM - Prénom : ……..……..……..……..…… ☎ ……..……..……..

Adresse : ……..……..……..

Fonction dans l'association : ……..……..……..… Repas ☐ OUI ☐ NON

NOM - Prénom : ……..……..……..……..…… ☎ ……..……..……..

Adresse : ……..……..……..

Fonction dans l'association : ……..……..……..… Repas ☐ OUI ☐ NON

A ……..…. le ……., Signature,

VIE DE LA FEDERATION

PERSONNEL DE LA FEDERATION

Le Service ANIMATION

- Nous vous informons du retour de **Julie MONTEIL**, à compter du 15 juin 2015. Après 9 mois de formation, la revoici parmi nous. Nous lui souhaitons un bon retour, plein d'énergie et de « peps ».

  Julie MONTEIL, référente du Pôle « Vie Fédérale », reprend ses fonctions de chargée de mission « Vie Associative–Loisirs Enfance Jeunesse » sur les secteurs de :

  - → ***CANTON DE CHÂTILLON-SUR-INDRE :*** Arpheuilles, Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Clion-sur-Indre, Murs, Palluau-sur-Indre
  - → ***CŒUR DE BRENNE*** Azay-le-Ferron, Lingé/Lureuil, Martizay, Mézières-en-Brenne/Saint-Michel-en-Brenne, Migné, Obterre, Paulnay
  - → ***PAYS D'ARGENTON :*** Argenton-sur-Creuse/Le Pêchereau/Saint-Marcel, Bouesse, Chasseneuil, Mosnay, Saint-Gaultier, Tendu, Velles
  - → ***AGGLOMERATION CASTELROUSSINE*** : Arthon, Étrechet, Le Poinçonnet, Luant/La Pérouille
  - → ***MARCHE OCCITANE - VAL D'ANGLIN*** : Bélâbre, Chaillac, La Châtre-l'Anglin, Lignac/Tilly, Mauvières/Saint-Hilaire-sur-Benaize, Mouhet, Parnac, Saint-Benoît-du-Sault, Saint-Civran, Prissac, Roussines/Sacierges-Saint-Martin
  - → ***BRENNE - VAL DE CREUSE*** : Chitray, Loisirs du Val de Creuse (Ciron/Oulches/Ruffec), Luzeret, Mérigny/Ingrandes/Sauzelles, Néons-sur-Creuse/Lurais/Preuilly, Pouligny-Saint-Pierre, Rivarennes, Rosnay, Thenay, Tournon-Saint-Martin, Vigoux/Saint-Gilles/Celon/Chazelet d'assumer pleinement ce nouveau rôle, quelques modifications ont dû être effectuées dans ses missions.

- Le retour de Julie à son poste entraîne par conséquent le départ de **Gislaine FOUCHEREAU** qui assurait son remplacement. Nous remercions chaleureusement Gislaine à qui nous souhaitons une bonne continuation. Qui sait, peut-être que nos routes se croiseront de nouveau.

Le Service ADMINISTRATION

- Nous vous informons de l'arrivée à la Fédération dès le 1er juin, de **Tristan LAROYE**, sur un poste de « Conseiller Technique Juriste » pour l'ensemble des services et structures de Familles Rurales dans l'Indre. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre Mouvement et de notre équipe.

CHANGEMENT DE TELEPHONE AU SERVICE ANIMATION !

Suite à la réorganisation du service animation, nous vous informons que les numéros de certaines de vos interlocutrices ont changé :

Violyne LEBEAU	**02 54 08 71 76**
Carla GULON et **Jennifer BABAUD**	**02 54 08 71 89**
Martine RAVEAU et Sonia TOUZAIN	**02 54 08 71 78**
Julie MONTEIL	**02 54 08 71 75**
Amandine DIVOIS	02 54 08 71 77

TIENS, DES IDEES D'ANIMATION !

DE L'ATTELAGE AVEC LES ÉCURIES DE LA LIOTERIE

Située à Maillet, Sandra et Dominique vous proposent leurs services pour :
→ Faire découvrir l'attelage aux enfants (sous différentes formes d'activités)
→ Animer les fêtes locales

Les écuries mettent à disposition différents attelages : poney, wagonnette et calèche bâchée pour animer vos fêtes de villages, journées d'animation, portes ouvertes, promenades, fêtes de fin de centre, anniversaires, etc. Les écuries peuvent vous s'accueillir sur leur site ou se déplacer dans le lieu de votre choix.

Contact : LES ECURIES DE LA LIOTERIE – 2 La Lioterie – 36340 MAILLET – ecurieslioterie@orange.fr
Tél : 09 67 19 81 21 - Sandra : 06 75 01 10 82 - Dominique : 06 86 13 02 32

ZEN SOYONS ZEN !

Vous êtes à la recherche d'un professeur de YOGA, Frédérique est là !

Frédérique MONJOIN est passionnée de yoga depuis de nombreuses années. Pour l'enseigner, elle a suivi une formation à l'École Française du Yoga Lyonnais et transmet sa passion depuis 2010. D'ailleurs, cette année, Familles Rurales de Niherne fait appel à elle.

Le yoga est un ensemble de pratiques physiques et respiratoires visant à un mieux-être corporel et aide également à gérer son stress. Il n'est pas nécessaire d'être mince et souple pour pratiquer cette discipline. Les exercices proposés sont accessibles à tous. Les propositions sont adaptées à chacun dès lors que le pratiquant est à l'écoute de son ressenti personnel. Frédérique vous guidera de façon à ce que chacun puisse participer (aménagement de l'exercice en fonction de votre état physique du moment : prothèses, fragilité articulaire, femmes enceintes, etc…) le tout dans une ambiance conviviale et détendue.
C'est avec plaisir que Frédérique partagera avec vous les quelques connaissances acquises au cours de ses 20 années de pratique.

Les cours de 1h-1h30 sont destinés à tout public cherchant un mieux-être physique et de la détente.

Contact : MONJOIN Frédérique – 06 61 75 75 09 – frederique.monjoin@laposte.net

STAGE D'IMPROVISATION THÉÂTRALE

L'été prochain, la Ferme-Théâtre de Bellevue accueille du 1er juillet au 15 août 2015, des sessions de stage d'improvisation théâtrale, destinées aux enfants (à partir de 8 ans) et aux adolescents.

Ces stages ont pour objectif de développer la créativité, l'écoute, l'échange des participants par la pratique du théâtre d'improvisation grâce à des :
- Jeux de motricité : Déplacement, rythme, gestuelle, etc.
- Jeux vocaux : Souffle, respiration, voix, etc.
- Jeux de fictions : Improvisation, imagination, créativité, etc.
- Jeux d'écoute : Créer une histoire à partir d'une ambiance musicale.

Ces stages s'adressent aux Accueils de Loisirs mais également aux particuliers.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Sylvain JANIAK au 06 70 19 98 72.

AGENDA

JUIN

Lundi 1er juin
→ Bureau de la Fédération Départementale

Mardi 2 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur de Levroux

Jeudi 4 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur de Buzançais

Lundi 8 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur d'Aigurande

Mardi 9 juin
→ Commission « Vie Associative »

Jeudi 11 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur de Valençay

Samedi 13 juin
→ Assemblée générale de la Fédération Régionale Familles Rurales du Centre

Jeudi 18 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur de Saint-Christophe-en-Bazelle

Vendredi 19 juin
→ Assemblée générale de l'UDAF

Lundi 22 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur de Saint-Benoît-du-Sault
→ Conseil d'Administration
de la Fédération Départementale

Mardi 23 juin
→ Commission « Prévention-Éducation »

Jeudi 25 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile
Secteur d'Éguzon

Lundi 29 juin
→ Bureau de la Fédération Départementale

JUILLET

Jeudi 2 juillet
→ Réunion du Comité Organisateur Jeunes

Vendredi 3 et samedi 4 juillet
→ Animation Autoroute
« La route des vacances en toute sécurité »

Lundi 20 juillet
→ Bureau de la Fédération Départementale

Mercredi 29 et jeudi 30 juillet

FestiJeunes à Luant